



# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL

### Séance du 03 Novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Novembre, le Conseil Municipal, dument convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Maire.

#### Ouverture de la séance à 20 heures

#### ➤ DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Le (la) secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner **SACAREAU Régine**

#### ➤ APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

Rapporteur M. ou Mme le ou la Secrétaire de séance

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	Présents(es)	Absents(es) Excusé(es)	Pouvoir
AUDIBERT Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DIANA Cédric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FLAMANT Céline	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HAMONIAUX Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INGHILLERI Maryse	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
JULIAN Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KROOCKMANN Sandrine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAFFONT Baptiste	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PONTAC Michèle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RAMOS DE FONSECA Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SACAREAU Régine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SALLIN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SIMON Catherine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Ont donné Pouvoir : SIMON Catherine à DIANA Cédric, INGHILLERI Maryse à PONTAC Michèle, FLAMANT Céline à JULIAN Marc

Date de la convocation : 21/10/2025

Nombre de membres en Exercice : 14

Nombre de Conseillers Présents : 09

Nombre de Pouvoirs : 03

## 1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur M. Le Maire

Le Maire invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal du Conseil Municipal précédent.

(*Le procès-verbal est corrigé en séance*).

VU l'article L.2121-23 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal et invite le Maire et le (la) secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote :12	Pour :12	Abstention :0	Contre : 0
----------	----------	---------------	------------

## Ordre du jour (Rapporteur M. Le Maire)

- I. APPROBATIONS PROCES-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2025
- II. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTE PROPOSEE PAR LE CDG 31
- III. PARTICIPATION FINANCIERE – CLASSES DE DECOUVERTE 2026 – ECOLE CLAUDINE FIGEAC-VAUR
- IV. POSE DE NOUVELLES PRISES POUR LES GUIRLANDES FESTIVES -SDEHG

## POINTS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR (rapporteur M. le Maire)

## Informations et Sujets Divers

- A. Gendarmerie
- B. Maison du passage du chat
- C. Eglise
- D. Curage fossé En Palanque
- E. Toiture foot
- F. Entretien du terrain de football principal
- G. Inauguration Ecoles
- H. Budget 2026
- I. PLUI - compte-rendu réunion groupe de travail finances du 30 octobre
- J. Information sur le prochain numéro bulletin municipal
- K. Marquage au sol et sécurité routière dans le village
- L. Attribution noms de rues du lotissement en continuité avec l'impasse de la Font d'Estève
- M. Les Chats d'Oc
- N. Santé.
- O. Urbanisation avenue Raymond Sommer
- P. Commémoration du 11 Novembre

Rapporteur M. Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 30/09/2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Les centres de gestion conlquent pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés à l'article L 827-1, des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L 827-5 dans les conditions prévues à l'article L 827-4, précision étant donné que les risques concernés sont ceux relatifs aux risques dits de Santé et de Prévoyance.

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) a réalisé une procédure de mise en concurrence pour l'obtention d'une convention de participation en Santé et que celle-ci a été attribuée à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la couverture proposée depuis le 1er janvier 2024 et à adhésion facultative pour les collectivités et établissements publics, la collectivité décide d'adhérer à cette convention de participation, étant précisé que sa durée est de 6 ans et prorogeable un an à compter du 1er janvier 2024.

Il est précisé que la rétribution du CDG31 pour cette mission d'accompagnement se réalisera de la manière suivante :

1ère année d'adhésion : sur la base de l'effectif des agents adhérents à une couverture au 1er janvier de l'année d'adhésion, soit **31€ x nombre d'agents adhérents à une couverture**

Par la suite, toute nouvelle adhésion à une couverture par un agent donne lieu à la facturation de 31€ par nouvel agent adhérent à une couverture.

Le nombre d'assurés en qualité d'ayants-droits, de retraités ou de bénéficiaires de la portabilité de la couverture n'est pas pris en compte au titre de facturation.

La réduction du nombre d'agents adhérents à une couverture n'a aucun effet sur les sommes déjà versées au titre d'une mutualisation du dispositif.

Pour les structures d'un effectif inférieur ou égal à 5 fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) au moment de l'adhésion au service par la structure : pas de frais de gestion.

Monsieur le Maire précise que la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif est fixée à **15 € /mois et par agent**.

**Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**De décider :**

**Article 1** : D'adhérer à la convention de participation en Santé mise en place par le CDG31 et attribuée à la MNT.

**Article 2** : De fixer la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif à 15 € / mois et par agent.

Etant précisé que cette participation ne pourra être versée qu'exclusivement dans le cadre d'une adhésion de l'agent à la convention de participation en cause.

**Article 3** : La décision d'adhésion prend effet à compter du 01/01/2026

Vote : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

### 3. PARTICIPATION FINANCIERE - CLASSES DE DECOUVERTE 2026 – ECOLE CLAUDINE FIGEAC-VAUR 20251103-58

Rapporteur M. Le Maire

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que l'école élémentaire organise trois classes découvertes en 2026 :

- **Les classes de CP et CE1** partiront quatre jours à la ferme pédagogique « Au fer à cheval » à Paulinet (Tarn) pour découvrir la ferme, les soins aux animaux, l'équitation et diverses activités sportives.
- **Les classes de CE2** partiront cinq jours au centre d'altitude de la Charente à Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées) pour s'initier au ski et découvrir la montagne.
- **Les classes de CM1 et CM2** partiront quatre jours à Carcassonne (Aude) pour découvrir la vie et la société au Moyen Âge.

Ces séjours permettront également aux enfants d'apprendre à vivre ensemble en dehors du milieu familial.

Le coût total (hébergement, activités, transport) s'élève à :

- 243 € par élève pour les CP-CE1
- 336 € par élève pour les CE2
- 239 € par élève pour les CM1-CM2

Dans un souci de réduire les frais pour les familles, la directrice de l'école sollicite une participation financière de la commune pour les élèves domiciliés sur le territoire communal soit 64 élèves.

**Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- **D'accorder** une participation financière de la commune pour les élèves 64 élèves résidant sur son territoire participant aux classes découvertes 2026.
- **De fixer** le montant de cette participation à 30 € par élève soit un total de 1920 €.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'organisation de cette participation.

Vote : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

### 4. POSE DE NOUVELLES PRISES POUR LES GUIRLANDES FESTIVES – SDEHG

20251103-59

Rapporteur M. Le Maire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 30/04/2025 concernant la pose de nouvelles prises pour guirlandes festives – référence 12 bv 14, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Pose de 8 prises guirlandes aux alentours de la Halle.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA récupérée par le SDEHG	575€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	1460€

<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune	( ESTIMATION)	1624€
		TOTAL	3659€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

**Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** le projet présenté
- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

**Vote : 12**

**Pour : 12**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

L'ordre du jour du conseil municipal étant terminé, Monsieur le Maire propose de passer à quelques questions ou sujets complémentaires.

**Questions diverses – Sujets complémentaires – Informations**

**A. Gendarmerie**

Rapporteur M. Le Maire

Après de nombreuses relances, tant auprès de l'expert mandaté par l'assurance qu'auprès de l'assurance, elle-même, l'expert nous a indiqué par mail en date du 17 octobre dernier, qu'il finalisait le projet de règlement à destination d'ALLIANZ.

Il est à noter que la commune aura à sa charge la reprise du pluvial en totalité.

En parallèle et suite à l'inquiétude grandissante des gendarmes face aux mouvements du bâtiment, le bureau d'études structure qui avait instrumenté la gendarmerie et fait un suivi des mouvements du bâtiment a été recontacté pour une visite sur site, le 6 novembre prochain.

**B. Maison du passage du chat**

Rapporteur M. Le Maire

Le traitement de cet édifice menaçant ruine, situé en plein centre-bourg, va passer à la vitesse supérieure.

En attendant le rendu final de la contre-expertise du premier arrêté de mise en sécurité, resté sans effet de la part du propriétaire, attendu d'ici la fin de l'année, nous avons réuni les partenaires institutionnels qui nous accompagnent : la DDT, le Conseil départemental de la Haute-Garonne (représentant l'ANAH) et l'EPF Occitanie.

Il a été convenu de lancer très prochainement une consultation afin de retenir un bureau d'études capable de nous assister dans le montage d'une opération de Résorption de l'Habitat Indigne (RHI).

En somme, il s'agit d'obtenir l'accompagnement technique et financier nécessaire à la démolition et à la reconstruction de cet édifice.

Le projet de sortie, devra être défini prochainement afin de garantir un montage technico-financier équilibré pour la collectivité.

## **C. Eglise**

Rapporteur M. Le Maire

Dans le cadre de sa mission de diagnostic préalable à la restauration de l'église Notre-Dame-de-Vie, l'architecte du patrimoine a transmis son rendu intermédiaire, composé des éléments suivants : une introduction, l'état actuel et l'état sanitaire de l'édifice, accompagnés de plans, coupes et de nombreuses photographies.

L'église se révèle globalement en bon état, néanmoins des travaux de réfection et d'embellissement seront nécessaires.

C'est tout l'objet de la seconde partie de la mission de l'architecte du patrimoine : lister, chiffrer et prioriser les travaux à entreprendre pour redonner à l'édifice sa splendeur d'autan.

Le rendu final, incluant l'état projeté, est attendu pour le mois de novembre. Nous devrons ensuite sélectionner les travaux à réaliser avant de lancer une nouvelle consultation en vue du choix d'un architecte chargé du suivi du chantier de restauration.

## **D. Curage fossé En Palanque**

Rapporteur M. Le Maire

À la suite du signalement d'un administré indiquant que le fossé situé en contrebas du lotissement de Lassoulan était complètement obstrué et de ce fait, les évacuations d'eaux pluviales étaient bouchées, un devis a été demandé en urgence auprès de l'entreprise SACCON pour son curage.

Ce devis, d'un montant de 2 358,00 € TTC, a été validé. Les travaux ont été réalisés fin octobre.

## **E. Toiture foot**

Rapporteur M. JULIAN

Les travaux de la toiture des vestiaires du stade municipal ont été réalisés par l'entreprise GALLAY du 6 au 22 octobre 2025. Environ 7 tonnes de plaques ont été évacuées dans une entreprise de recyclage spécialisée à Lannemezan.

Le coût total des travaux, en partie subventionnés par le Conseil Départementale et l'Etat, s'est élevé à 62 357 € TTC.

## **F. Entretien du terrain de football principal**

Rapporteur M. JULIAN

Comme agréé lors du dernier Conseil Municipal, afin de garantir de bonnes conditions de jeu, un entretien du terrain principal, comme fait il y a un an, a été lancé.

Suite à un décompactage réalisé par les services technique de la commune, l'intervention de l'entreprise spécialisée E2V Paysage est en cours (lundi 3 et 4 novembre). L'opération couvre à la fois un carottage, un sablage ainsi qu'un regarnissage (vivement recommandé par les spécialités compte-tenu de la météo actuelle qui est particulièrement adaptée).

Un nouvel arrêté est mis en place afin d'interdire l'utilisation de ce terrain principal jusqu'au 21 novembre inclus, à l'exception des matchs du 14 et 16 novembre.

Pour rappel, le coût de cette opération s'est élevé à 5 110€ HT (6 132€ TTC).

## **G. Inauguration Ecoles**

Rapporteur M. Le Maire

L'inauguration des deux écoles de Cadours s'est déroulée dans les meilleures conditions, réunissant élus, habitants, enseignants et enfants autour d'un moment de partage et de fierté collective.

À cette occasion, Monsieur Vaur a tenu à exprimer sa profonde gratitude pour l'installation de la plaque commémorative portant le nom de sa mère, Madame Figeac Vaur. Son remerciement chaleureux a souligné l'importance de préserver la mémoire de celles et ceux qui ont contribué à l'histoire de la commune.

## **H. Budget 2026**

Rapporteur M. Le Maire

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, il a été demandé aux services de transmettre leurs demandes d'investissements avant le 7 novembre 2025.

Il conviendrait ensuite d'organiser une première commission des finances afin d'effectuer un tri de ces demandes.

Le vote du budget est envisagé en Février.

Il est probable que l'affectation du résultat ne soit pas connue à cette date, certaines données comptables transmises par la trésorerie, et notamment le CFU, sont indispensables à la détermination du résultat définitif de l'exercice 2025.

Cela pourra être régularisé au plus tard le 30 juin 2026.

## **I. PLUI - Compte-rendu groupe de travail Finances du 30 octobre**

Rapporteur M. JULIAN

Comme mentionné lors du dernier Conseil Municipal, concernant le Plan Local d'Urbanisation intercommunal (PLUi), les échanges ne sont poursuivis au sein de la communauté de communes des Hauts Tulosans (CCHT) au cours de ce deuxième semestre 2025, avec notamment des groupes de travail concernant la Charte de Gouvernance et les Finances d'un tel PLUi.

Suite à une réunion Gouvernance le 23 octobre dernier, un groupe de travail Finances, concernant l'étude de transfert de la compétence PLU au niveau de la CCHT s'est tenu le 30 octobre dernier à Launac. La réunion était dirigée par la CCHT avec le support de l'ADT – HGI (Haute Garonne Ingénierie).

Lors de cette séance, ont été abordés :

- Les étapes de l'évaluation financière : Détermination du périmètre, évaluation financière de la compétence transférée, révision des attributions de compensation, transfert ;
- Les 3 postes de dépenses ainsi qu'une estimation des coûts associés sur 10 ans.
  - o 1 /Etablissement du PLUi (348 k€ de coût net) ;
  - o 2 / évolutions partielles de PLU puis PLUi (319 k€ de coût net) ;
  - o 3 / frais de fonctionnement (de 704 à 1408 k€ de coût net en fonctionnement du nombre d'agents considérés et de leur grade) ;
- Une première réflexion sur les critères de répartition de ces coûts et leur ventilation entre les communes.

Une nouvelle réunion Finances est prévue le 12 novembre prochain.

A partir de cela, le Conseil Communautaire du 11 décembre pourra décider sereinement quant à la demande de prise de compétence urbanisme au niveau de l'intercommunalité. Les Conseils Municipaux de toutes les communes de la CCHT seront ensuite amenés à se prononcer en délibérant jusqu'au 3 mois après le Conseil Communautaire du 11 décembre.

## **J. Information sur prochain numéro bulletin municipal**

Rapporteur M. JULIAN

La parution du prochain bulletin municipal est prévue vers le 7 janvier 2026.

Pour assurer les détails d'édition, il a été demandé aux associations de transmettre leur information/articles d'ici le 25 novembre. La prochaine réunion, dite de « montage », est prévue le 2 décembre.

Si des conseillers municipaux voient un besoin particulier en terme d'article(s) à faire paraître, il leur ai demandé de l'indiquer à la commission communication dès à présent.

## **K. Marquage au sol et sécurité routière dans le village**

Rapporteur M. RAMOS DE FONSECA

## L. Attribution noms de rues du lotissement en continuité avec l'impasse de la Font d'Estève

Dans le cadre de la construction du lotissement, il convient de nommer les rues créées.

Monsieur le maire propose qu'une commission travaille sur des propositions, en vue du prochain conseil municipal prévu le 8 décembre prochain.



## M. Les chats d'OC

## N. Santé

Rapporteur M. le Maire

Depuis plusieurs années, la commune de Cadours et son bassin de vie sont confrontés à un manque de médecins généralistes, entraînant des difficultés croissantes d'accès aux soins pour la population. Cette situation accentue le déséquilibre entre des besoins de santé en constante augmentation et la capacité réelle du système de soins à y répondre efficacement.

Ce phénomène de carence médicale se traduit par des délais de rendez-vous allongés, une surcharge des professionnels en exercice et une détérioration du suivi médical, particulièrement pour les personnes âgées, les familles et les publics fragiles.

Conscients de l'enjeu majeur que représente l'accès aux soins, nous avons multiplié les démarches auprès des autorités compétentes. Pour la cinquième fois nous rencontrerons l'ARS le 11 décembre prochain.

Nous devrions dans un premier temps nous retrouver à Launac pour échanger avec la mairie et les professionnels de santé et ensuite venir sur Cadours pour faire visiter les locaux en centre-ville.

## O. Urbanisation avenue Raymond Sommer

Rapporteur M. Le Maire

Dans le cadre des travaux programmés sur la RD-29 et en vue d'une reprise globale de la chaussée, l'avenue Raymond Sommer fera prochainement l'objet d'importants aménagements.

Ces travaux comprendront la remise à niveau des espaces de circulation piétonne, afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers ainsi que la réfection du réseau de collecte des eaux pluviales pour garantir une meilleure gestion des eaux de ruissellement.

La première tranche des travaux concernera le tronçon compris entre la gendarmerie et le croisement de la rue de la Mairie. Elle marquera le début d'un chantier plus global visant à moderniser et sécuriser l'ensemble de cette voie très fréquentée.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé afin de sélectionner un bureau d'études chargé de mener à bien cette opération qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et des infrastructures communales

## P. Commémoration du 11 Novembre

Parole aux adjoints et aux membres du Conseil Municipal

Fin de séance du conseil municipal à 22 h 36 .

Dates à retenir 2025

Date	Objet	Lieu	Heure
mardi 11 novembre 2025	Armistice	Cérémonie	17h00
lundi 1 décembre 2025	Bureau Municipal	Hôtel de ville	20h00
<b>lundi 8 décembre 2025</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Hôtel de ville</b>	<b>20h00</b>
dimanche 14 décembre 2025	Spectacle Enfants	Halle aux grains	15h00
mercredi 17 décembre 2025	CCAS	Hôtel de ville	18h00
vendredi 19 décembre 2025	Vœux personnels	Salle des mariages	<b>18h30</b>

Dates à retenir 2026

Date	Objet	Lieu	Heure
Lundi 12 janvier 2026	Bureau Municipal	Hôtel de ville	20h00
<b>Lundi 19 janvier 2026</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Hôtel de ville</b>	<b>20h00</b>
Lundi 09 février 2026	Bureau Municipal	Hôtel de ville	20h00
<b>Lundi 16 février 2026</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Hôtel de ville</b>	<b>20h00</b>
Jeudi 05 mars 2026	CCAS	Hôtel de ville	17h30
Mardi 07 avril 2026	Bureau Municipal	Hôtel de ville	20h00
<b>Lundi 13 avril 2026</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Hôtel de ville</b>	<b>20h00</b>
Lundi 01 juin 2026	Bureau Municipal	Hôtel de ville	20h00
<b>Lundi 08 juin 2026</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Hôtel de ville</b>	<b>20h00</b>
Jeudi 02 juillet 2026	CCAS	Hôtel de ville	17h30
Lundi 07 septembre 2026	Bureau Municipal	Hôtel de ville	20h00
<b>Lundi 14 septembre 2026</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Hôtel de ville</b>	<b>20h00</b>
Jeudi 24 septembre 2026	CCAS	Hôtel de ville	17h30
Lundi 09 novembre 2026	Bureau Municipal	Hôtel de ville	20h00
<b>Lundi 16 décembre 2026</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Hôtel de ville</b>	<b>20h00</b>
Jeudi 10 décembre 2026	CCAS	Hôtel de ville	17h30

## Calendrier 2026

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L Bureau CM	1 M COAS	1 S	1 J	1 J	1 D	1 M	1 M
2 V	2 L	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V Bureau SIVS	2 L	2 M
3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 D	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V Bureau SIVS	4 D	4 M	4 V
5 L	5 J	5 J	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 M	6 V Bureau SIVS	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 J	7 S	7 S	7 M Bureau CM	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L Bureau CM	7 M	7 S	7 L
8 J	8 D	8 D	8 V	8 M	8 L Bureau CM	8 M	8 S	8 J	8 D	8 M	8 M
9 V	9 L Bureau CM	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V Bureau CM	9 L	9 M
10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 M	10 J	10 S
11 D	11 M	11 M	11 E	11 L	11 J	11 S	11 H	11 D	11 M	11 Y	
12 L Bureau CM	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 S	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L Bureau CM	14 M	14 S	14 L
15 J	15 D	15 D	15 L Bureau CM	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 J	15 M
16 V	16 L Bureau CM	16 E	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L COA	16 M
17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 L COA	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V Bureau SIVS	19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 M	20 V	20 V	20 L	20 H	20 S	20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 J	22 D	22 D	22 M	22 V Bureau + CS SIVS	22 L	22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 M	24 J	
25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V
26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 M	27 V	27 V	27 L	27 N	27 S	27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	
29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 N	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	
30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 S		31 M		31 D		31 V		31 L		31 S	

iCalendrier.fr

Le Maire de Cadours

Didier LAFFONT

La Secrétaire de séance

Régine SACAREAU